AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -2-8-65 402311

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG

Tél. 34-14-63 - Poste 93

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire STRASBOURG

C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

ABONNEMENT ANNUEL 15 F.

31 Juillet 1965

Supplément N°4 au bulletin du mois de Juillet 1965.

/ Avertissement /

POMMES DE TERRE

MILDIOU

On note actuellement une extension rapide du Mildiou de la pomme de terre. Le temps actuel étant très favorable au développement de cette maladie, il est à craindre que dans quelques jours, les traitements fongicides seront inopérants sur les variétés sensibles situées dans les secteurs de plaine.

Pour stopper toute action du champignon et pour éviter les contaminations des tubercules, un défanage soigné devra être réalisé au plus tôt sur les variétés sensibles, où la présence du Mildiou est observée.

Sur les variétés semi-tardives et tardives, ainsi que dans les situations montagneuses où la maladie est peu apparente, renouveler le traitement dans la période du 4 au 6 Août, en prenant de préférence un produit à base de cuivre.

/ Information /

DEFANAGE DES POMMES DE TERRE

Le défanage chimique a pour but de détruire le feuillage contaminé par le Mildiou de la pomme de terre, et d'éviter ainsi le passage du champignon sur les tubercules.

Le Mildiou sur tubercules étant la cause de pertes importantes lors du stockage, le défanage doit être complet et rapide.

252

../..

La quantité d'eau à épandre à l'hectare dépend de l'importance de la végétation à détruire, mais en règle générale, il ne faut pas descendre au-dessous de 600 litres. D'autre part, il est important de veiller à ce que la répartition du produit soit uniforme et régulière, et que la pression soit suffisante pour que la solution pénètre dans la masse du feuillage.

Produits pouvant être utilisés

- Le Diquat : à la dose de 1,200 kg de matière active/hectare. Cette dose pourra être portée à 1,600 kg de matière active à l'hectare sur végétation très développée.

- Le Chlorate de soude : à 20 kg à l'hectare dans 1.000 à 1.500 litres d'eau.

- Le Dinitro-butyl-phénol (D.N.B.P.) : à la dose de 2,640 kg de matière active à l'hectare, avec adjonction de 25 litres de fuel pour renforcer son action.

- Le Pentachlorophénol (P.C.P.) : à la dose de 4 à 6 kg de matière active à l'hectare avec adjonction de 60 à 90 litres de fuel.

- Le Dinitrocrésol (D.N.C.) : utilisé à la dose de 20 à 25 kg à l'hectare. L'application doit se faire par beau temps.

Les Contrôleurs,
J. BERNARD et C. GACHON

L'Inspecteur,
J. HARRANGER.

Imprimerie de la Station de Strasbourg
Directeur-Gérant : L.BOUYX.

../..